

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2023**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	21
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	26
NOMBRE DE PROCURATIONS	5

L'an deux mille vingt-trois et le quinze juin à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 9 juin 2023

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, PACIONI, CHARRIERE, CHAUVET, LECOQ, QUERCI, Mesdames BOISSET, BONAMI, KRAWCZYK, CHARRIERE, TRUILLET, BOUCHET, DALLONGEVILLE, LECOQ, SERIO, FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames BARTHELEMY, MORIN et EPAUD, Messieurs SERRANO, BOUTIER et PONSY

PROCURATIONS : de Madame BARTHELEMY à Madame DALLONGEVILLE, de Monsieur SERRANO à Madame BOUCHET, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Monsieur PONSY à Monsieur QUERCI, de Monsieur BOUTIER à Madame FEURMOUR,

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 10-06-2023 – Attribution d'une subvention exceptionnelle au CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)

Madame Bonami, rapporteur, expose :

Vu la délibération n° 09-12-2020 du 17 décembre 2020 par laquelle le conseil municipal décidait, à la majorité des voix, de la création d'un Conseil Municipal des Jeunes,

Vu le projet de voyage à Paris du 24 au 26 octobre 2023 pour que le CMJ puisse visiter l'Assemblée Nationale et le Sénat,

Vu le souhait de la majorité d'aider les jeunes conseillers au financement de ce voyage,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Associations, Sports, Culture et Traditions » réunie le 31 mai 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association du CMJ,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents,
- De réserver les crédits nécessaires au versement de cette subvention dans le budget primitif 2023.

Fait à CLARENSAC, le 15 juin 2023

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 juin 2023
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 20 juin 2023